

## **DELTA DRONE**

Société anonyme au capital de 2.435.644,50 euros  
Siège social : 12 rue Ampère, 38000 Grenoble

530 740 562 RCS Grenoble

---

### **Rapport complémentaire du conseil d'administration sur l'usage des délégations de compétence en matière d'augmentation de capital**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'usage qui a été fait des délégations de compétence consenties au conseil d'administration de la société DELTA DRONE (ci-après « la Société »), par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 22 décembre 2014.

#### **I. Assemblée Générale du 22 décembre 2014 : Délégation de compétence au conseil d'administration aux fins d'émission d'OCABSA :**

Nous vous rappelons en premier lieu que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 22 décembre 2014 (ci-après « l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2014 ») a, aux termes de sa première résolution, délégué au conseil d'administration sa compétence, à l'effet de d'émettre des obligations convertibles à bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles détachables (OCABSA) pour un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de cinq millions d'euros (5.000.000,00 €) et d'autoriser la ou les augmentations de capital correspondantes et la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en relation avec la ou les émissions précitées au profit d'une personne dénommée, la société YA GLOBAL MASTER SPV Ltd.

En second lieu, nous vous informons que le Conseil d'administration en date du 22 décembre 2014 a fait usage de cette délégation de compétence en procédant à :

- l'émission de la première tranche d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société avec bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachés (OCABSA)
- l'émission de quatre (4) bons d'émission permettant l'émission de tranches d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles de la société avec bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachées (BEOCABSA).

Au cours de cette même réunion, le Conseil d'administration a demandé l'exercice d'un BEOCABSA permettant la souscription d'une tranche d'OCABSA pour un prix de souscription égal à leur valeur nominale unitaire, soit dix mille euros (10.000 €), soit un montant nominal global d'un million d'euros (1.000.000 €).

## II. Incidence théorique future de l'émission des OCABSA

### *Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action*

	<b>Quote-part des capitaux propres par action (en euro)</b>
<i>Avant l'émission des actions nouvelles provenant (i) de la conversion des Obligations Convertibles en Actions et (ii) de la souscription des Bons de Souscription d'Actions</i>	0,17 €
<i>Après l'émission d'un maximum de 2.962.085 actions nouvelles provenant (i) de la conversion des Obligations Convertibles en Actions et (ii) de la souscription des Bons de Souscription d'Actions :</i>	0,89 €

Ces calculs sont effectués sur la base du cours de clôture du 19 décembre 2014 (soit 5,65 €) et des capitaux propres consolidés au 30 juin 2014 (soit 1.618 K€) et du nombre actuel d'actions composant le capital social.

### *Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire*

	<b>Participation de l'actionnaire (en %)</b>
<i>Avant l'émission des actions nouvelles provenant (i) de la conversion des Obligations Convertibles en Actions et (ii) de la souscription des Bons de Souscription d'Actions</i>	1 %
<i>Après l'émission d'un maximum de 2.962.085 actions nouvelles provenant (i) de la conversion des Obligations Convertibles en Actions et (ii) de la souscription des Bons de Souscription d'Actions :</i>	0,77 %

Ces calculs sont effectués sur la base du cours de clôture du 19 décembre 2014 (soit 5,65 €) et des capitaux propres consolidés au 30 juin 2014 (soit 1.618 K€) et du nombre actuel d'actions composant le capital social.

**conseil d'administration**